

Hécatombe routière

Près de 4 000 morts en moins d'un an

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dixième année - N° 3753 - Lundi 28 décembre 2015 - Prix : 10 DA

Début du procès Affaire Sonatrach 1

Cinq marchés frauduleux d'une valeur de 1 100 milliards...

Page 24

Selon Abdelmadjid Tebboune

La crise du logement «est en train d'être résorbée»

Page 2

Pour qui sonne le glas de la fin d'année

Par Mohamed Habili

Jusqu'à l'ultime fin de cette année, deux anticipations s'opposaient pour ce qui concerne la durée de la guerre contre Daech dans sa totalité. Leurs tenants respectifs répondaient différemment à la question de savoir si cette guerre serait rapide, en ce sens que quelques mois seulement suffiraient à l'anéantissement de Daech, ou au contraire longue, c'est-à-dire qu'elle prendrait une décennie pour le moins, et probablement même davantage. Ce sont les Américains qui ont le plus défendu le deuxième point de vue. Il s'en est même trouvé parmi eux qui n'ont pas hésité à dire que dans cette affaire, ce n'était pas en décennies qu'il fallait compter mais en génération(s), même si cet étalon du temps ne devait apparemment s'employer qu'une seule fois. A l'opposé, tous ceux qui voulaient sauver le régime syrien, non pas seulement contre Daech, mais contre les forces dont il était assailli de tous côtés, croyaient que ce n'était pas l'ennemi principal, Daech, qui en lui-même puisait les moyens lui permettant de prolonger indéfiniment son existence, mais les soutiens dont il bénéficiait en sous-main de la part des Etats sunnites de la région. La guerre contre lui n'avait pris autant de temps que parce qu'elle était entretenue. Il aura fallu attendre les tout derniers jours de 2015 pour que ce débat soit tranché, et par le cours même des événements.

Suite en page 3

Six jours après sa mort, les hommages continuent

Consensus posthume autour de Hocine Aït Ahmed



Ph > D. R.

Six jours après le décès du héros de la nation algérienne, le moudjahid et militant de la démocratie Hocine Aït Ahmed, les hommages au défunt continuent. C'est l'homme dont la disparition a pu regrouper les partis du pouvoir et l'opposition, les associations et les citoyens avec leurs différentes convictions idéologiques. Un consensus qu'Aït Ahmed aurait voulu réaliser dans sa vie, mais la mission revient maintenant à son parti, le Front des forces socialistes.

Lire page 3

Licences d'importation

Ce que représente le coût des produits agricoles importés de l'UE

Page 5

Salon national d'artisanat à Oran

Participation record des artisans

Page 13

Selon Abdelmadjid Tebboune

La crise du logement «est en train d'être résorbée»

■ **Abdelmadjid Tebboune a affirmé à Alger que la crise du logement serait assurément résorbée après réduction du déficit à 450 000 unités contre 3 000 000 à l'entame du 3^e millénaire. «Nous sommes en passe de résorber la crise du logement avec un déficit de seulement 450 000 unités à réaliser», a-t-il indiqué.**

Par Meriem Benchaouia

La crise du logement en Algérie prend de plus en plus l'allure d'un problème inextricable. Le nombre de demandeurs ne cesse de croître, alors que l'offre est très réduite. Le ministère de l'Habitat estime, de son côté, que le manque de logement est en train d'être définitivement résolu. A cet effet, Abdelmadjid Tebboune a affirmé à Alger que la crise du logement serait assurément résorbée après réduction du déficit à 450 000 unités contre 3 000 000 à l'entame du 3^e millénaire. «Nous sommes en passe de résorber la crise du logement avec un déficit de seulement 450 000 unités à réaliser», a indiqué M. Tebboune lors d'une rencontre d'évaluation du secteur pour l'année 2015, ajoutant qu'il s'agissait de demandes qui remontent à cinq ans. Une fois la crise résorbée, le secteur n'aura à répondre qu'à la demande enregistrée annuellement sur le marché de l'immobilier. Partant de ce constat, le ministre prévoit un rôle plus important du secteur privé, parallèlement à un recul progressif du volume des programmes publics qui seront destinés principalement aux catégories à faible revenu. Plus de 273 000 logements ont été



PHOTO: R.

réceptionnés en 2015. Selon les chiffres du bilan présenté lors de la rencontre, 102 956 logements publics locatifs (social), 28 891 logements promotionnels aidés et 142 700 logements ruraux, ont été réceptionnés. Par ailleurs, 312 519 logements ont été lancés dont 67 955 logements ruraux et 44 745 logements publics locatifs. Une enveloppe de 548 milliards de DA a été déboursée cette année par le secteur dont 59% consacrés au logement social. Le bilan rappel-

le par ailleurs l'approbation de 1 667 opérations de réévaluation de projets concernant 303 660 logements d'un coût de 48 milliards de DA. M. Tebboune qui s'est félicité des réalisations du secteur en 2015, a mis en garde contre la mauvaise gestion au niveau local rappelant que des décisions fermes seraient prises à l'encontre des cadres «défaillants». Il a expliqué le désintérêt des entrepreneurs pour l'activité dans certaines wilayas par «l'incompétence» de

certains responsables. Pour améliorer la gestion au niveau local, le ministre a promulgué trois circulaires qui enjoignent aux responsables de mener des négociations collectives avec les entreprises et d'éviter les rencontres individuelles à huis clos. Il s'agit également de séparer les appels d'offres qui concernent les études de ceux liés à la réalisation. La troisième circulaire interdit le rassemblement des micro-projets en un seul projet à octroyer à un promoteur de la

short-list. Le ministre a appelé les responsables de son secteur à résoudre, avant la fin du 1^{er} semestre 2016, tous les problèmes enregistrés au niveau des chantiers du logement social à l'arrêt. Le même délai a également été fixé pour remédier aux problèmes rencontrés pour les projets du logement public. M. Tebboune a préconisé d'ouvrir les canaux de communication avec les citoyens pour accélérer la vente des logements locatifs délivrés avant 2004, estimant qu'il était «invraisemblable que les citoyens refusent d'acheter leurs logements proposés à un prix symbolique». Le ministre a accordé aux responsables du secteur un délai de deux mois pour résoudre les problèmes qui entravent l'avancement du programme du logement rural en dépit des facilités administratives accordées. Une situation due, selon le ministre, «à des contraintes bureaucratiques». Concernant l'élection d'un nouveau président de l'instance nationale des architectes, le ministre a affirmé que l'institution «demeure un important partenaire», mettant en garde contre toute tentative d'attenter à la cohésion de cette instance.

M. B.

Hécatombe routière

Près de 4 000 morts en moins d'un an

La route continue à endeuiller des familles algériennes. Le bilan donné par le Centre national de prévention et sécurité routière (CNPSR) est effrayant. En dix mois, près de 4 000 personnes ont trouvé la mort et plus de 48 000 ont été blessés au niveau national.

Il est vrai que les données globales font ressortir un léger recul du nombre des décès dus à des accidents de la route durant cette année comparativement à l'année écoulée, mais les statistiques sont tout de même très élevées. Des chiffres qui donnent froid dans le dos sont communiqués quotidiennement par les différents services de sécurité. Les routes algériennes sont de vrais mouroirs. Selon le bilan du CNPSR, il s'agit plus exactement de 3 952 personnes mortes, contre 4 171 en 2014, soit un recul de 5,25%. Selon toujours le bilan du CNPSR, 48 745 blessés ont été enregistrés durant la même période de l'année en cours, contre 57 078 en 2014, soit une baisse de 14,60%. Lors d'une journée organisée par la Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN), à l'occasion de la Journée nationale de prévention contre les accidents de la route (26 décembre), le président du centre, Noureddine Tebboul, a relevé une baisse de 12,88% du nombre d'accidents enregistrés durant la même période, passant à 30 389 en 2015, contre 34 882 en 2014.

Pour sa part, le représentant de la

direction de la sécurité publique, le commissaire principal Zouaoui Rabah a souligné l'importance d'une application «rigoureuse» des textes de loi pour réduire le nombre d'accidents de la route, précisant que le facteur humain demeurerait la principale cause de ces sinistres (à 95%), suivi par l'état des routes et des véhicules.

Le président de l'Association nationale pour la sécurité routière, Ali Chikane, a indiqué que son association qui regroupe 40 bureaux de wilayas, avait adopté une politique consistant à intensifier les campagnes de sensibilisation, à travers le pays, soulignant l'importance d'introduire une nouvelle matière sur les dangers de la conduite et le non-respect du code de la route dans le programme scolaire, en vue de sensibiliser les enfants.

M. Chikane a annoncé la tenue prochaine de deux conférences nationales, respectivement sur le rôle de l'institution religieuse et celui des médias dans la prévention contre les accidents de la route. En dépit des différents plans de lutte contre les accidents, le nombre de tués sur nos routes ne cesse d'aller crescendo. La situation s'aggrave de plus en plus. Les mesures préventives prises par les différents intervenants dans la sécurité routière et les modifications apportées au code de la route, avec le durcissement du contrôle technique, n'ont pas apporté le résultat escompté afin d'atténuer ce mal qui continue à faire quotidiennement des



PHOTO: R.

victimes. Le code de la route n'est pour ainsi dire plus du tout respecté par un grand nombre de conducteurs, ce qui a donné lieu à des résultats proprement dramatiques. En effet, en plus de l'état des véhicules, la négligence des piétons et l'état des routes, l'indiscipline des conducteurs reste la principale cause du fléau. Le non-respect du code de la route est devenu monnaie courante. De nos jours, les feux rouges dans les périmètres urbains ne servent plus à rien. Les panneaux de signalisation sont aussi devenus inutiles. Ils sont ignorés par les chauffeurs ainsi que par le piéton, qui lui aussi a sa part de responsabilité dans l'augmentation

des accidents.

En dépit des campagnes de sensibilisation et les appels à la vigilance lancés à travers les différents canaux de communication, en vue d'arrêter l'hémorragie sur nos routes, ou du moins atténuer le phénomène, on constate, toujours, une hausse alarmante des accidents de la circulation. L'amélioration de la formation au niveau des auto-écoles, l'introduction de permis à points, qui a pour but de responsabiliser les conducteurs, restent des facteurs essentiels qu'il faut mettre en vigueur afin de réduire les catastrophes sur les routes.

Louiza Ait Ramdane

Six jours après sa mort, les hommages continuent

Consensus posthume autour de Hocine Aït Ahmed

■ Six jours après le décès du héros de la nation algérienne, le moudjahid et militant de la démocratie Hocine Aït Ahmed, les hommages au défunt continuent. C'est l'homme dont la disparition a pu regrouper les partis du pouvoir et l'opposition, les associations et les citoyens avec leurs différentes convictions idéologiques. Un consensus qu'Aït Ahmed aurait voulu réaliser dans sa vie, mais la mission revient maintenant à son parti, le Front des forces socialistes.

Par Nacera Chenafi

Hier, c'était au tour de l'ex-ministre de l'Intérieur et président de l'Association du MALG (ministère de l'armement et des liaisons générales), Dahou Ould Kablia, de rendre hommage au défunt Da El Hocine.

Dans un communiqué signé par le président du MALG, Dahou Ould Kablia, il est indiqué que les membres de l'Association des anciens moudjahidine du MALG s'inclinent avec respect devant la mémoire du regretté Hocine Aït Ahmed, l'homme et le militant qui incarnait l'idéal de résistance contre l'occupant colonial.

Il est souligné aussi qu'au déclenchement de la Révolution en 1954, Aït Ahmed a été le messager clairvoyant du FLN (Front de libération nationale), notamment aux Nations unies pour faire connaître la voix d'un peuple farouchement décidé à recouvrer sa liberté et son indépendance.

Le défunt n'a cessé de montrer la voie à suivre pour construire une Algérie «réellement démocratique, fraternelle et moderne qui offrirait à ses enfants (...) la liberté, la paix, la justice et le progrès». Pour sa part, le président de l'Association nationale des moudjahidine de la Fédération du FLN de France 1954-1962 (Wilaya VIII historique), Mohand Akli Benyounes, a relevé que Hocine Aït Ahmed fut parmi les «initiateurs de la préparation du déclenchement de la glorieuse Révolution du 1^{er} novembre 1954», ajoutant qu'il fut aussi «le premier représentant de l'Algérie combattante à la conférence de Bandung (Indonésie)». Il s'agit également d'un «moudjahid infatigable de la lutte pour la Libération nationale et du processus démocratique en



Algérie», a-t-il ajouté.

De son côté, M^{me} Ali Haroun, ex-membre du Haut comité d'Etat (HCE), a estimé que Hocine Aït Ahmed a mis en exergue le «combat pacifique» de l'Algérie pour la démocratie et son rôle durant la guerre de Libération nationale.

Pour sa part, le président du Front de la justice et du développement (FJD), Abdellah Djaballah, a rappelé que le défunt a été «un des héros ayant préparé et déclenché la glorieuse Révolution du 1^{er} novembre 1954». Il a ajouté qu'Aït Ahmed avait fondé un parti politique en 1963 pour «défendre les libertés et la démocratie et édifier

par là même un Etat démocratique». Le président de la Coordination nationale des droits de l'homme, Salah Debouz, a qualifié Hocine Aït Ahmed de «symbole de la liberté et une des grandes figures de la Révolution».

Il a relevé également que le défunt «a défendu, à travers son parcours militant, les libertés et la dignité humaine», appelant le peuple algérien à «respecter cette icône de la Révolution et s'inspirer de ses idéaux».

Taleb Ahmed Ibrahim, ancien ministre, écrit dans une contribution publiée par El Watan et El Khabar : «Si l'Algérie perd un com-

battant infatigable et un militant exemplaire en la personne de Hocine Aït Ahmed, je perds un ami et un frère. Je prie le Seigneur des mondes de lui accorder Sa miséricorde et je m'associe au deuil de son épouse et de ses enfants. De même que je partage la douleur des dirigeants et des militants du FFS et de notre peuple, car Aït Ahmed appartient à l'ensemble de l'Algérie».

La veille, Mohamed Ali Boughazi, conseiller du président de la République, s'est rendu au siège du FFS pour présenter ses condoléances et dire : «Aujourd'hui, nous constatons le consensus autour de cette immense personnalité, ce qui confirme que l'Algérie est altière par les hommes qui insufflent en elle sa force, qu'il s'agisse des vivants que de ceux qui ne sont plus de ce monde». Boughazi a également rappelé que le défunt a «œuvré pour le pays de son vivant et continue à le faire même en étant mort».

L'ancien ministre et membre fondateur du Parti du renouveau algérien (PRA), Noureddine Boukrouh, a tenu à relever la «reconnaissance» des générations pour qui Aït Ahmed incarnait des «vertus à même de leur permettre de bâtir une Algérie meilleure». Le président de la République arabe sahraoui démocratique (RASD), Mohamed Abdelaziz, écrit dans un message de condoléances adressé au président de la République, Abdelaziz Bouteflika, que l'Algérie a perdu en la personne de Hocine Aït Ahmed un homme qui a laissé son empreinte dans l'Histoire et le combat du pays pour l'indépendance et s'est sacrifié pour l'instauration de la paix, de la démocratie, de la réconciliation et la réforme démocratique.

N. C.

Bouchouareb :

La loi de finances 2016 est une «révolution» pour l'industrie

Le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdelhamid Bouchouareb, a estimé que la loi de finances 2016, qui introduit de nouvelles dispositions dans le secteur économique, constituait une «révolution» dans l'industrie nationale. Dans la LF 2016, «une révolution, et je pèse mes mots, est faite en ouvrant le droit de la promotion industrielle aux privés pour aménager et gérer des zones industrielles sur des terrains qui leur appartiennent», a souligné M. Bouchouareb dans un entretien accordé au journal «L'Expression». «Nous construisons progressivement un marché du foncier industriel. A partir de juin 2016, nous ne parlerons plus de ce problème. A court terme, ces mesures sont en train de produire un formidable effet de confiance que nous allons confirmer en continuant à réformer. C'est comme ça que nous fabriquons l'avenir», a expliqué le ministre. Parmi les grandes réformes, qui devraient aboutir en 2016, M. Bouchouareb cite la nouvelle loi sur la normalisation, le nouveau code des investissements ou la loi d'orientation sur les PME. Ces réformes «structurelles» joueront pleinement à un horizon de 2 à 4 ans, a-t-il avancé, en ajoutant que pour accélérer leurs effets, il est tout à fait normal de les accompagner de mesures conjoncturelles de soutien à l'investissement comme celles contenues dans

la LF 2016. Interrogé sur l'article 66 de cette loi liée à l'ouverture du capital des entreprises publiques, M. Bouchouareb a précisé que cet article est une transposition de l'article 62 de la LFC 2009. Jusqu'à la date de publication de la LFC 2009, l'ouverture du capital des EPE était régie par l'ordonnance n° 2001-04 du 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques, a-t-il rappelé. En dépit de la disposition prévoyant la fixation par un cahier des charges des droits et obligations du cédant et de l'acquéreur, «ce dispositif pêchait par l'absence de mécanismes permettant au cédant de contraindre le cessionnaire à respecter les obligations souscrites, notamment celles liées à l'obligation d'investissement, de maintien de l'activité et de conservation des effectifs», explique le ministre, a-t-il noté. Cette lacune, poursuit-il, a été corrigée par la LFC 2009 qui a supprimé la cession totale des EPE. La fraction du capital à conserver par le cédant au national résident ne peut être inférieure à 34% avec possibilité de cession, décidée par le Conseil de participation de l'Etat (CPE), de cette participation minoritaire à l'issue d'un délai de 5 ans après assurance du respect des obligations mises à sa charge par le contrat de cession. «Ce sont ces modalités d'ouverture du capital

des EPE à l'actionnariat national résident qui ont été transposées du code des investissements vers la LF 2016», affirme le ministre. «La loi algérienne ne parle plus de privatisation, mais d'ouverture de capital. Il faut à un moment arriver à comprendre qu'indépendamment du détenteur du capital, l'important c'est la valeur ajoutée créée», relève M. Bouchouareb. Le ministre voit dans cet article 66 un moyen pour aider l'entreprise publique à mieux s'intégrer à la concurrence globale. Abordant l'industrie des véhicules, M. Bouchouareb estime qu'elle est une industrie encore «naissante» et un élément structurant dans le développement de la mécanique de manière générale. «Nous avons Renault qui active déjà, Peugeot bientôt suivi de Fiat et Iveco. Le japonais Nissan arrive, le coréen Hyundai pour le montage de camions à Batna est très avancé. Il y a un constructeur soutenu par l'Etat chinois qui vient. Récemment aux Etats-Unis, j'ai discuté avec les dirigeants de Ford et de General Motors. J'ai récemment eu l'ambassadeur d'Allemagne qui m'a parlé d'un intérêt de Volkswagen sous une forme qui reste encore à définir. Globalement, les choses évoluent dans le bon sens», considère-t-il. A ce propos, il a avancé que l'objectif d'ici à deux ans est d'atteindre les 200 000 unités.

Yanis G.

LA QUESTION DU JOUR

Pour qui sonne le glas de la fin d'année

suite de la page Une

Certes, ce n'est pas en Syrie qu'une victoire décisive est en train d'être remportée contre Daech, mais en Irak, où les termes politiques de la crise sont autres, en tout cas plus simples, qu'en Syrie. Il n'est pas impossible que 2015 ne se soit pas entièrement terminée que Ramadi, capitale d'El Anbar, principale province d'Irak, est reprise à Daech, qui après tout ne l'occupe que depuis le mois de mai de cette année. Au demeurant, si la libération de Ramadi ne survient pas avant le 31 décembre à minuit, ce ne serait que partie remise, et pour quelques jours seulement. Les soldats irakiens sont déjà à quelques centaines de mètres de la ville, où les terroristes se sont retranchés, derrière les charges explosives qu'ils ont disséminées tout autour d'eux, dans le double objectif de faire un maximum de victimes dans les rangs de leurs assaillants et de retarder leur avancée. Les informations en provenance du front ne font même plus état de combats, mais seulement d'explosions, dues notamment aux frappes aériennes visant les charges déposées par Daech. Il ne faudrait pas s'étonner outre mesure si dans les quelques heures qui viennent, on apprendrait que les terroristes se sont volatilisés, qu'ils ne sont plus dans Ramadi. Ce serait alors une bonne et une mauvaise nouvelle. Bonne pour une raison évidente, mais mauvaise aussi, parce que cela voudrait dire que Daech s'était replié ailleurs et en bon ordre, qu'il avait pu passer entre les mailles du filet destiné à l'enfermer dans Ramadi, comme dans sa tombe. Toujours est-il que la reprise de Ramadi se serait accomplie dans les temps, même si c'est à quelques jours près. C'est donc l'hypothèse suivant laquelle Daech sera anéanti à bref délai qui est en train de se vérifier, entendu que contre cette organisation terroriste, la victoire ne peut pas concerner un seul pays, mais les deux pays du front à la fois, l'Irak et la Syrie. Ses retombées positives ne s'y limiteront pas d'ailleurs, qui au contraire s'étendront à peu près au monde entier, tant il est vrai que Daech est une menace globale. Car après Ramadi, ce sera à plus ou moins brève échéance le tour de Mossoul, ce qui toutefois ne pourra avoir lieu que dans l'année qui vient. Or Daech ne peut avoir perdu ses positions en Irak et garder celles qu'il tient en Syrie. Ainsi donc, comme il a été souvent dit ici, 2015 est bien l'année qui sonnera le glas de Daech.

M. H.

Tichy/Organisé par la chambre de commerce et d'industrie

Séminaire sur le nouveau code des marchés publics

■ Un séminaire de trois jours va être dispensé dès aujourd'hui au niveau de la salle des conférences de l'hôtel club Alloui de Tichy par la chambre de commerce (CCI) et d'industrie de Béjaïa.

Par H. Cherfa

Ces journées vont traiter du nouveau code des marchés publics, notamment le décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant «règlementation des marchés publics et des délégations de service public». Ces journées devraient répondre à un certain nombre de questionnements que se posent les investisseurs, vu le déficit dans la maîtrise des marchés publics par les institutions publiques et les entreprises économiques. Ce séminaire de trois jours déroulera le décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant nouvelle réglementation des marchés publics et de la délégation de service public, dont l'entrée en vigueur est fixée pour le 20 de ce mois, notamment les profonds changements introduits dans l'ancienne réglementation des marchés publics, fortement réformée. Une cinquantaine de nouveaux articles sont ajoutés et réformés pour clarifier davantage la nouvelle réglementation des marchés publics dans la forme et surtout dans le fond. Au pro-

Bordj Bou-Arréridj Vaste opération de reboisement

UNE VASTE opération de reboisement a été lancée, hier à Bordj Bou-Arréridj, le long la route nationale (RN) n° 5, à la sortie ouest de la ville, a-t-on constaté.

L'opération qui met à contribution les éléments de la Protection civile et la Conservation des forêts, s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de l'environnement et des efforts d'embellissement des entrées de la ville, a indiqué à l'APS le directeur de wilaya de la Protection civile, le commandant Abdelhak Lagraa.

Cette campagne de volontariat ambitionne de mettre en terre près de 1 000 arbustes de platane, d'une hauteur de près de 2 mètres, cette essence s'adaptant très bien à la nature du sol dans la région des Bibans, a précisé de son côté le conservateur des forêts, Abdelali Dib. Quelque 400 éléments de la Protection civile exerçant à l'unité principale de Bordj Bou-Arréridj et dans les unités secondaires d'El Hammadia et d'Ain Taghrout prennent part, aux côtés des forestiers, à cette opération pour laquelle toutes les conditions matérielles ont été mises en place.

Y. B.

gramme, une série de communications qui seront animées par des experts spécialistes des marchés publics dont les thèmes portent sur «Les nouveaux apports prévus par le décret présidentiel N° 5247», «La nouvelle configuration de la commande publique», «Les exigences nouvelles en matière de passation», «Les assouplissements apportés au niveau des procédures de passation», «Les nouveautés en matière de sélection des candidatures et des offres», «Les mesures prises en faveur des PME», «L'encadrement des modalités d'exécution», «Le contrôle externe», «Le contentieux», etc. La CCI appelle les institutions et les entreprises intéressées par cette formation, d'«une extrême importance» pour une gestion transparente



PHYS/DK

des deniers publics et une bonne gouvernance locale, à venir y participer. A noter que cette rencontre sera inaugurée par le wali, qui est en visite dans les communes de l'est de la

wilaya, dès son retour de Melbou où il doit inaugurer un abattoir ultramoderne, nous informe la cellule de communication de la wilaya. Le wali se rendra à Tifra pour l'inauguration du nouveau

siège de l'APC, assistera à la délivrance de la première carte d'identité biométrique, puis retournera directement à Béjaïa pour visiter l'hôtel de La brise de mer (Lalaoui).

H. C.

Sénatoriales à Tizi Ouzou

Cinq candidats et 1 145 grands électeurs

Dans la wilaya de Tizi Ouzou, 5 candidats briguent le poste de sénateur. L'un d'eux sortira des urnes des grands électeurs ce mardi 29 décembre. Le vainqueur succédera au sénateur sortant Mohand Ikhbarane du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD). Il s'agit de 4 candidats représentant les partis politiques, à savoir Hocine Haroun du Front des forces socialistes (FFS), Hamid Aït Saïd du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), Malik Idjekouane du Front de libération nationale (FLN), Sid-Ali Zmirli du Rassemblement national démocratique (RND) et d'un indépendant en la personne de Nekkache Idir, vice-prési-

dent de l'Assemblée populaire communale (APC) du chef-lieu de la wilaya de Tizi Ouzou. Arithmétiquement, le candidat du RCD est le favori de ces sénatoriales compte tenu du plus grand nombre de grands électeurs qu'il compte, soit 317 élus, suivi du FFS (275 élus), du FLN (146 élus) et du RND (110 élus). Le collège des grands électeurs dans la wilaya de Tizi Ouzou englobe 1 145 inscrits. Pour le moment, seul le Mouvement populaire algérien (MPA) a appelé ses élus à voter en faveur du candidat du FFS, sinon les autres partis comptant des représentants au sein des APC et de l'APW de Tizi Ouzou ne se sont toujours pas encore prononcés. Néanmoins,

d'autres considérations pourraient être déterminantes pour le sort de cette élection comme ce fut par le passé. Il y a lieu de rappeler que lors des dernières sénatoriales de 2012, le candidat du FFS, Moussa Tamadartaza, qui était fraîchement élu président d'APW de Tizi Ouzou, avait remporté le poste de sénateur en battant les candidats du FLN, du RND et des indépendants. L'élection était favorable au FFS en raison du boycott du RCD. Alors que le taux de participation était inférieur à 50% avec 693 votants sur les 1 145 inscrits au fichier électoral des grands électeurs.

Hamid M.

Le Front de l'avenir laisse à ses élus le vote de leur choix

Politique à Béjaïa

Le coordinateur du bureau de wilaya du Front de l'avenir, Toufrik Touahria, a rendu hommage à Da El-Hocine au cours d'une conférence de presse qu'il a animée hier dont le principal objet consistait à aborder les élections sénatoriales du mardi 29 décembre 2015. «La disparition du grand homme nous a beaucoup affectés», dira le conférencier qui a rendu hommage à Aït Ahmed qui «a toujours été un

idéal pour la jeunesse», dit-il. Il faut beaucoup de temps pour parler du combat de cette figure historique du pays et on ne pourra pas résumer en quelques phrases son parcours, a-t-il ajouté. Pour les élections sénatoriales de mardi, il a indiqué que son parti a laissé le «libre choix» aux élus de voter. Au sujet de la situation politique du pays qui, selon lui, n'est pas reluisante, il estime que celle-ci doit trouver

des réponses rapides et concrètes. En ce qui concerne de la révision de la Constitution, il pense que celle-ci doit se faire par «l'assentiment populaire». Le conférencier a débordé sur le volet organique pour dire que le Front de l'avenir est présent dans 26 communes de la wilaya. Une présence qu'il doit sûrement aux ex-militants du FFS qui se sont organisés au sien du Forum socialiste pour la liberté et la

démocratie avant de rejoindre le parti de Abdelaâziz Bélaïd. M. Touahria dira par la suite que le parti possède 800 militants à Béjaïa et que son ambition est d'atteindre 100 militants dans chaque municipalité en 2016. A noter que le Front de l'avenir a élu un bureau et un conseil de wilaya.

H.C.

Oran

Sept hôtels classés de 2 à 5 étoiles

Sept établissements hôteliers d'Oran ont été classés dernièrement de 2 à 5 étoiles, a-t-on appris hier auprès de la direction du tourisme et de l'artisanat.

Ces établissements ont été classés par la commission nationale ministérielle chargée de l'opération de classement des hôtels, a indiqué le responsable local du secteur du tourisme et l'artisanat.

Ce classement contribuera à l'amélioration de la qualité des prestations hôtelières et procurera aux caisses des communes des rentrées d'argent versées à travers la taxe de séjour dont doivent s'acquitter les propriétaires des hôtels, conformément à la loi de finances 2008 fixant les taxes selon le nombre d'étoiles, a soutenu Belabbès Belkaim.

La wilaya d'Oran dispose de 160 établissements hôteliers dont 81 classés.

Pour impulser le secteur du tourisme, la direction locale envisage d'organiser un workshop sur les ressources humaines et la formation en mars prochain, en collaboration avec les directions de l'emploi et de la formation et de l'enseignement professionnels d'Oran. R. N.

Licences d'importation

Ce que représente le coût des produits agricoles importés de l'UE

■ La facture d'importation des produits agricoles et agroalimentaires importés de l'UE, qui seront soumis aux licences d'importation, devrait coûter 1 milliard de dollars en 2016 dont 700 millions pour les produits contingentés et 300 millions pour ceux exonérés des droits douaniers mais non soumis à des quantités limitées, selon le ministère du Commerce.

Par Souad L.

En fait, les produits agricoles et agroalimentaires importés de l'UE et soumis au contingentement représentent près de 92% de l'ensemble de cette catégorie de produits achetés auprès de cette zone. La liste des produits contingentés importés de l'UE, qui sont des produits bénéficiant d'une exonération totale des droits de douanes mais dont les quantités importées sont limitées, est constituée de près d'une centaine de produits dont 63 feront l'objet, dès début janvier 2016, de licences d'importation. Les produits contingentés bénéficient soit d'exonération totale de droits de douanes soit de taux faibles de ces droits par rapport à ceux des quantités

hors contingents, explique-t-on. Le contingent permet, donc, pendant la période de validité de la mesure et pour un volume de marchandises limité, l'abandon total ou partiel des droits de douanes qui devraient être normalement payés sur les marchandises importées. En 2014, l'importation auprès de l'UE des produits agricoles et agroalimentaires ayant dépassé les quotas contingentés s'était établie à 3,7 milliards de dollars dont 788 millions de dollars avaient représenté la valeur de la partie contingentée. Le total des importations de produits agricoles sous contingents ayant dépassé les quotas, constitués de 14 produits (blé, orge, maïs, pomme de terre de semence, riz, animaux...), s'est chiffré à environ 2 milliards de dollars en 2014 tan-



Ph.D. R.

dis que celui des produits agroalimentaires constitués de plus de 80 produits (lait en poudre, huile, sucre...) s'était établi à 1,7 mil-

liard de dollars. Contingentées à 403 000 tonnes, les importations du blé tendre provenant de l'UE ont atteint plus de 1,5 milliard de

dollars en 2014 pour une quantité de 5 millions de tonnes, tandis que les achats du blé dur, dont les contingents sont fixés à 100 000 tonnes, ont coûté 90 millions de dollars pour une quantité contingentée de 200 000 tonnes, selon l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (Algex). Sur le total des importations de blé tendre par l'Algérie, 99% sont provenus de l'UE en 2014, contre 11,5% pour le blé dur. Concernant le lait en poudre, les importations auprès de cette même zone avaient atteint 201 304 tonnes pour 951 millions de dollars en 2014, tandis que le contingent annuel avait été fixé à 70 000 tonnes. En 2014, l'UE détenait 53% du marché algérien pour les produits agricoles et agroalimentaires dont plus de la moitié est admise en franchise des droits de douanes, souligne Algex. Parmi les principaux contingents tarifaires originaires de l'UE figure aussi le sucre dont les quotas ont été fixés à 150 000 tonnes en 2014, alors que les importations auprès de cette zone avaient atteint près de 160 000 tonnes à 99 millions de dollars. Globalement, les produits agricoles et agroalimentaires et ceux de la pêche importés de l'UE ont représenté 17% de l'ensemble des produits importés par l'Algérie de cette zone avec une valeur de 5 milliards de dollars.

Ali O.

S. L./APS

30° anniversaire de la création de la BDL

Portes ouvertes à Souk-Ahras et à Mila

Des journées «portes ouvertes» sur la Banque de développement local (BDL) ont été organisées, samedi, dans les wilayas de Souk-Ahras et de Mila à l'occasion du 30° anniversaire de cette institution financière, a-t-on constaté. En neuf mois, de janvier à fin septembre 2015, la BDL de Souk-Ahras a financé 86 projets initiés dans le cadre des différents dispositifs de soutien à l'emploi, a souligné le directeur de cette banque, Fayçal Mazi en marge de cette manifestation d'information et de communication. Vingt milliards de dinars ont servi à

financer ces projets dont 51 ont été créés dans le cadre de l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (Ansej), a précisé le responsable. L'Agence locale de la BDL de Ferdjijoua (Mila) a financé, quant à elle, des projets montés dans le cadre de l'Ansej pour un coût de 3 milliards de dinars, a indiqué la directrice de cette agence, Samia Bouaraoui. Ce financement «traduit la volonté et l'engagement de la BDL à soutenir et à accompagner les projets initiés par de jeunes porteurs de projets soucieux de se prendre en charge par eux-mêmes tout en créant une

dynamique locale», a souligné la même responsable, faisant part de l'intérêt particulier accordé par la BDL de Ferdjijoua au domaine du crédit immobilier, 600 millions de DA ayant été octroyés pour l'auto-construction, notamment. Ces journées «portes ouvertes», destinées à renforcer les relations entre la BDL et ses clients, ont été marquées par une présence remarquable de citoyens à qui il a été expliqué les différents services offerts par cette banque.

Les prix ont chuté de 10 à 50% en un an

2015, une année noire pour les matières premières

Pétrole, métaux, céréales... Les prix ont chuté de 10 à 50% en un an. La Chine est pointée du doigt, la surproduction également. Pétrole, cuivre, nickel, minerais de fer, métaux précieux, charbon, céréales... Toutes ces matières premières ont vu leurs prix s'effondrer en 2015. Un plongeon dû en partie à l'absence de reprise de l'économie mondiale et au ralentissement chinois. L'économie mondiale déçoit dès juillet 2014. Concomitamment à la baisse du pétrole, rappelle Didier Nedelec, directeur général de la société Offre et demande agricole, la patronne du Fonds monétaire international Christine Lagarde annonce que la croissance mondiale sera inférieure aux attentes, ce qui a pour beaucoup d'investisseurs remis en cause la reprise mondiale, alors qu'on pensait qu'on avait déjà repris ! Or la croissance mondiale explique beaucoup la croissance de la demande [de matières pre-

mères]. Croissance veut dire augmentation des revenus pour les populations, en particulier les classes moyennes dans le monde, et donc plus de consommation, par exemple de viande, ce qui veut dire plus de consommation de céréales...

Les surplus pèsent plus que la Chine

Un an plus tard, en août dernier, c'est l'économie chinoise qui flageole. L'éclatement de la bulle chinoise en août dernier conjugué à un ralentissement plus fort qu'anticipé de la croissance chinoise a immédiatement fait passer une onde de choc sur certains marchés de matières premières, reconnaît Philippe Chalmin, professeur à l'université Paris-Dauphine et directeur du rapport Cyclope, parce que la Chine en est en terme de demande le déterminant-clé (un tiers de la demande mondiale de métaux, par exemple). Mais lors-

qu'on regarde les chiffres, on est obligé de convenir que pour l'instant, la Chine n'a pas diminué ses importations : sur les onze premiers mois de l'année nous avons toujours une croissance des importations chinoises, que ce soit de pétrole, de graines de soja, de sucre, d'un certain nombre de métaux ferreux. ça a peut-être légèrement décliné sur le minerai de fer et le charbon, mais globalement la Chine n'est pas responsable du véritable coup de grisou qu'ont connu les marchés en 2015. Le plongeon des matières premières est essentiellement dû à l'augmentation éfrénée des capacités de production depuis dix ans. Dans le pétrole, la révolution de la fracturation hydraulique, en doublant la production américaine de pétrole, a réduit les besoins d'importations des Etats-Unis : le brut léger d'Afrique a dû trouver d'autres débouchés, qui ne sont pas extensibles. Des stocks se sont reconstitués un peu partout,

et compris sur les océans, dans les tankers. De même, nous faisons face à une surproduction de produits miniers. L'augmentation de l'offre, elle est essentiellement liée à la période de prix élevés que nous avons connue de 2006 à 2014, rappelle Philippe Chalmin. De ce fait elle est liée aux investissements des producteurs, à l'arrivée de nouvelles capacités de production, aux nouvelles technologies - si l'on pense aux pétroles de schiste, et à une volonté des producteurs de ne pas s'ajuster à la demande, que ce soit de pétrole et de productions minières, pour essayer de sortir du marché les producteurs les moins rentables. La chute des prix du minerai de fer, ce sont les mineurs qui l'ont provoquée, résume-t-il, la chute des prix du pétrole, c'est l'Arabie saoudite qui l'a provoquée ainsi que les producteurs de schiste américains, la chute des prix de l'aluminium ce sont les producteurs chinois qui l'ont provoquée

tout comme ce qui concerne le prix du nickel. Alors, on ne peut pas incriminer la Chine de tous les maux. Pour l'essentiel, la baisse des prix, c'est la stratégie des producteurs, et dans le domaine agricole une météo excellente pendant trois saisons consécutives et un impact pour l'instant extrêmement mesuré de cet El Niño dont on nous menace. Sans compter les effets de contagion. Les prix du pétrole ont entraîné dans leur chute les prix des biocarburants, et donc aussi les prix des produits agricoles qui entrent dans leur fabrication : sucre, maïs, blé, soja, colza, huile de palme, d'autant que la substitution était moins intéressante et moins encouragée par les Etats dans leurs mandats d'incorporation de biocarburants dans les réservoirs. Les surplus agricoles se sont alourdis d'autant : les silos sont pleins.

R.E.

Ain Témouchent

Quatre dossiers d'investissement aquacole approuvés

■ Quatre dossiers d'investissement dans le domaine de l'aquaculture et la conchyliculture ont été approuvés dans le cadre de la concession par la commission de la wilaya d'Ain Témouchent chargée de l'exécution du plan de développement de l'aquaculture, a-t-on appris du directeur par intérim de la pêche et des ressources halieutiques.

Par Salim L./APS

Ces dossiers ont été mis en relief dernièrement à l'occasion de la présentation devant le conseil exécutif de la wilaya du plan d'aménagement de la zone d'activités aquacoles prioritaire (ZAAP) de Sbiâat qui doit accueillir trois de ces projets, a indiqué Boukabrine Sahnoune.

Cette ZAAP accueillera un projet de ferme conchylicole qui produira 100 tonnes de moules/an, aux côtés de deux fermes piscicoles en mer devant produire 100 tonnes de loups de mer et de daurades par an.

La dernière ferme du même genre sera édifiée à Madagh pour produire 90 tonnes/an des mêmes espèces, a-t-on ajouté.

Les quatre dossiers se trouvent actuellement au niveau des services des Domaines de la wilaya d'Ain Témouchent pour l'obtention des actes de concession, a signalé le même responsable, soulignant que le wali a instruit le responsable des Domaines pour activer les procédures.

Le responsable de l'exécutif, Hamou Ahmed Touhami, a chargé, par ailleurs, les directeurs de l'exécutif concernés de tenir, avant le 10 janvier 2016, une réunion de coordination avec les promoteurs desdits projets pour faciliter leur lancement, selon la même source.

D'autres projets d'investissement aquacoles sont à l'étude au niveau de la commission de wilaya, préalablement à leur



PH. > D.R.

implantation au niveau de la ZAAP, d'une superficie de huit hectares mitoyens avec la ferme aquacole «AQUASOL» de Sbiâat, située dans la commune de M'said (35 km d'Ain Témouchent). Cette zone doit accueillir des unités de production, de froid, de maintenance, ainsi qu'une éclosérie, notamment. Le plan d'aménagement

régleme, à l'instar du POS (plan d'occupation de sols) pour l'urbanisme, l'exploitation de chaque partie des terrains concédés aux investisseurs dans le domaine aquacole et consacrés à l'édification de bases de vie ou bases logistiques terrestres, a-t-on signalé.

S. L./APS

Constantine

La laiterie Numidia investit près de 500 millions de DA pour optimiser la production

Un programme d'investissement de près de 500 millions de dinars vient d'être mobilisé par la laiterie publique Numidia de Constantine pour optimiser la production, a-t-on appris des responsables de cette unité économique.

Consenti dans le cadre des efforts déployés par l'Etat visant à «préserver cette unité industrielle qui frôlait la faillite», le programme d'investissement permettra de réno-

ver les équipements de la chaîne de production dans l'optique de «reconquérir des parts de marché dans plusieurs dérivés du lait, dont la production avait été abandonnée en raison de difficultés financières, comme les yaourts et les fromages», a indiqué la même source. La laiterie Numidia sera ainsi dotée d'équipements «ultramodernes» pour la production, l'emballage, la pasteurisation et l'homogénéisation des matières laitières, ont

précisé les responsables de cette unité, avant de faire part de «l'impact de cet investissement sur le développement de l'industrie laitière locale».

Avec le lancement effectif, début 2016, du plan de développement de cette unité industrielle, la production laitière atteindra les 250 000 litres de lait /jour, a ajouté la même source, précisant que ce volume de production sera «en mesure de répondre aux besoins du marché». La laiterie Numidia accusait un déficit financier qui avait compromis l'avenir professionnel de plus de 200 travailleurs, a-t-on relevé de même source.

Hani A.

Tlemcen

Financement de 200 projets d'investissement en 2015 par la BDL

L'agence de Tlemcen de la Banque de développement local (BDL) a financé 200 projets d'investissement en 2015 au profit de jeunes inscrits dans différents dispositifs de soutien à l'emploi, a-t-on appris de sa directrice. Il s'agit de 70 projets dans le cadre de l'Agence de soutien à l'emploi de jeunes (Ansej), 81 autres de l'Agence de gestion du micro-crédit (Angem), 145 de la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC), en plus de quatre grands projets en faveur d'investisseurs privés dont une entreprise de fabrication de matériel d'énergie

solaire et une autre de construction d'un hôtel, a indiqué M^{me} Dalila Technar lors d'une conférence de presse à l'occasion de «Portes ouvertes» sur la BDL, organisées dans le cadre de la célébration du 60^e anniversaire de sa création. La même responsable a ajouté que son agence a financé également cette année 100 dossiers de crédits fonciers et proposé des services à des opérateurs économiques et promoteurs en général, notant que la BDL célèbre cette année son 30^e anniversaire sous le slogan «La BDL i n n o v e ».

M^{me} Technar a précisé, en résumé, les objectifs des «Portes ouvertes» qui consistent en le renforcement de la relation de la banque avec les clients économiques en particulier et l'ensemble des citoyens désirant bénéficier de ses prestations, en général. Cette manifestation vise à mettre en exergue le processus de modernisation de la banque et évaluer ses réalisations dans l'accompagnement des projets de développement et le financement des activités économiques, selon la même responsable.

N.O./agences

Biskra

L'ambassadeur d'Iran à Alger explore les opportunités de partenariat

L'ambassadeur d'Iran à Alger, Reda Amiri est en visite à Biskra pour explorer, avec les opérateurs relevant de la chambre de commerce et d'industrie (CCI-Ziban), les opportunités de partenariat dans différents domaines. Le diplomate iranien a visité, à cette occasion, plusieurs unités industrielles dont l'usine de production de chlore, dans la commune d'Oumache, et l'unité de mise en bouteille de l'eau minérale de Guedila, dans la commune de Djemor. L'objectif de cette visite est d'examiner les opportunités de partenariat entre des opérateurs locaux et leurs homologues iraniens dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture, a indiqué le président de la CCI-Ziban, Abdelmadjid Khobzi. La tournée permettra au chef de la mission diplomatique iranienne à Alger d'apprécier, également, le potentiel que représente la filière des dattes, et d'examiner la possibilité d'exporter ce fruit vers l'Iran. M. Amiri rencontrera, dimanche, au second jour de sa visite, plusieurs opérateurs économiques locaux avant d'animer une conférence de presse, a ajouté le responsable de CCI-Ziban.

D.H.

Médéa

Moins de la moitié de la superficie réservée à la céréaliculture emblavée

MOINS DE la moitié de la superficie réservée à la céréaliculture a été emblavée à Médéa, soit quelque 50 000 hectares sur une superficie totale de 119 000 ha, fixée comme objectif au titre de la présente campagne labours-semences, a-t-on appris auprès de la direction des services agricoles. Ce «faible taux» d'emblavement (40 %) est dû essentiellement au déficit pluviométrique enregistré, durant les mois d'octobre et de novembre, qui a contraint de nombreux céréaliculteurs à retarder les opérations d'emblavement, entamées d'habitude vers la fin septembre, début octobre de chaque année, a-t-on expliqué de même source. La reprise des opérations d'emblavement dans les régions à vocation céréalière, comme Ain-Boucif, Chellalet-El-Adhaoura, Tlet-Douairs, Robeïa, Guelb-El-Kebi et Sedraya, reste grandement tributaire de l'amélioration de la pluviométrie, a-t-on fait savoir, précisant que beaucoup de céréaliculteurs ont préféré, face à cette situation, reporter ces opérations jusqu'à la fin décembre, dans l'espoir de l'arrivée de pluies abondantes qui leur permettra de «sauver» la saison. Sur le plan de l'approvisionnement en semence, l'on append de même source que les quantités déjà livrées par la coopérative commerciale de légumes secs (Ccls) de Berrouaghia aux céréaliculteurs de la région avoisine les 54 000 quintaux, dont 40 000 quintaux de blé dur, cultivée à grande échelle dans la wilaya, selon les services agricoles. 12 000 quintaux d'engrais chimiques, phosphate et azote, notamment ont été distribués, à la mi-novembre, par cette même coopérative qui a mis à la disposition des céréaliculteurs des stocks jugés suffisants en semence et en engrais, en prévision de la présente campagne labours-semences, a-t-on ajouté. R.R.



Tunisie

Les médecins libéraux menacent d'observer une désobéissance fiscale

■ Les médecins de libre pratique ont menacé d'observer une désobéissance fiscale comme ultime recours, en cas de maintien de la mesure prévue par la loi de finances 2016 visant à instaurer des notes d'honoraires numérotées.

Par Mondji G./Agences

Réunis en assemblée générale extraordinaire organisée à Tunis par nombre de structures syndicales et professionnelles, les médecins ont rejeté en bloc cette mesure qu'ils l'ont qualifiée d'anticonstitutionnelle. Prenant la parole, le président du Conseil national de l'ordre des médecins, Nabil Ben Zineb, a fait part de son refus catégorique de cette disposition, dans la mesure où elle relègue l'exercice de la médecine libérale au rang d'une activité commerciale.

«La note d'honoraires, telle qu'elle est définie par la loi de finances de 2016, est assimilée à une facture, ce qui constitue une violation de l'article 16 du code de la déontologie médicale», a-t-il déploré. Le secrétaire général du Syndicat tunisien des médecins libéraux, Faouzi Bouguerra, a, pour sa part, regretté que des concertations n'aient pas eu lieu avec les représentants des médecins de libre exercice avant que le projet de la loi de finances ne soit soumis à l'approbation de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP).

Outre le fait qu'elle soit «unilatérale», cette mesure risque d'ébranler la confiance des patients, dès lors qu'elle porte atteinte au principe du secret

médical, a-t-il encore ajouté. Au terme d'un débat houleux autour des mesures à prendre en vue de durcir leur mouvement de protestation, les organisateurs ont décidé de reporter, à dimanche, l'annonce du communiqué qui devrait être adressé à la présidence du gouvernement et aux médias, a-t-on appris de même source.

Ont pris part à cette assemblée générale, des représentants du Conseil national de l'ordre des médecins dentistes de Tunisie, de l'Union des médecins spécialistes libéraux et du Syndicat tunisien des médecins dentistes de libre pratique.

Le parti «courant populaire» demande à associer l'opposition aux concertations

Le secrétaire général du parti «Courant populaire» a appelé à associer l'opposition aux concertations en cours en prévision d'un remaniement ministériel. «Le Chef du gouvernement n'a associé aux concertations en cours que les partis politiques membres de la coalition au pouvoir», a expliqué Hamdi dans une déclaration à l'agence TAP, en marge de la réunion du conseil national à Sousse pour évaluer le rendement du gouvernement aux niveaux économique, poli-



tique et sécuritaire. «La gestion des affaires publiques et des perspectives de l'action gouvernementale implique impérativement d'associer l'opposition, dont le front populaire, sans pour autant que ces partis ne soient

nécessairement présents dans la composition du gouvernement», a-t-il dit.

Le conseil national du courant populaire, qui se tient durant deux jours à Sousse, examinera la mise en place des bureaux

régionaux du parti en prévision de son congrès constitutif, prévu au deuxième semestre de 2016. Le parti discutera aussi sa politique.

M. G./Agences

Une cellule soupçonnée de soutenir les terroristes démantelée à Kasserine

UNE CELLULE composée de 3 éléments, soupçonnés de soutenir les groupes terroristes retranchés sur la hauteur de Kasserine a été démantelée, ont indiqué les autorités tunisiennes. Elle a été «découverte par l'Unité de recherche dans les crimes terroristes, en collaboration avec le service de prévention du terrorisme à Kasserine», selon le ministère tunisien de l'Intérieur, qui a indiqué, samedi, dans un communiqué, que «lors de l'interrogatoire, les trois suspects avaient avoué qu'ils comptaient s'attaquer, dans les jours à venir, à des cibles sécuritaires et militaires dans la région». «Les recherches se poursuivent en coordination avec le parquet», a-t-il ajouté. Quelque 1 600 Tunisiens se trouvent à présent en Syrie parmi les groupes

terroristes tandis que 600 autres sont retournés en Tunisie et 800 ont été tués alors qu'ils combattaient aux côtés des terroristes, selon l'agence tunisienne TAP.

En marge d'une rencontre, vendredi à Tunis, le chargé des relations avec les médias au ministère tunisien de l'Intérieur a assuré que «le département coordonne avec l'appareil judiciaire au sujet des Tunisiens qui sont retournés des foyers de tension et ceux impliqués dans des actes terroristes». En ce qui concerne les éléments relâchés par la justice, le responsable a précisé que «le ministère de l'Intérieur a décidé des mesures administratives à leur endroit portant sur leur contrôle et leur placement en résidence surveillée».

M.G.

Mauritanie/ Greffe de la moelle osseuse

Signature d'une convention entre le centre national et la CNAM

Une convention de partenariat a été signée entre le Centre national de greffe de la moelle osseuse et la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) de Mauritanie. En vertu de cette convention, les affiliés à la CNAM de la Mauritanie peuvent bénéficier de tous les services de soins offerts par le Centre national de greffe de la moelle osseuse et ce, dans la mesure des moyens disponibles et de la capacité d'accueil du centre.

Selon la convention, le Centre national de greffe de la moelle osseuse s'engage à mobiliser tous les moyens possibles pour fournir des soins médicaux conformes aux normes et à garantir les médicaments nécessaires, outre la prise en charge de tous les examens médicaux complémentaires (radiologie, analyses...). En revanche, le centre n'est pas appelé à rechercher le donneur compatible lorsqu'il s'agit d'une allogreffe mais c'est la CNAM qui coordonne cette action avec la famille du patient. La convention, valable pour deux

ans renouvelables, stipule également que le Centre national de greffe de la moelle osseuse est tenu d'informer la CNAM de la Mauritanie de la grille des tarifs de toutes les prestations ainsi que tous les éventuels changements avant de les appliquer. De son côté, la CNAM de Mauritanie s'engage à rembourser toutes les factures transmises par le centre dans un délai ne dépassant pas les 60 jours à partir de la date de leur réception et à prendre en charge, intégralement, tous les frais des soins fournis aux malades mauritaniens.

Les actes médicaux fournis par le centre sont de 190 000 dinars pour l'allogreffe et 60 000 dinars pour l'autogreffe. Intervenant à l'occasion de la cérémonie de signature de la convention, Saïd Aidi, ministre de la Santé, a indiqué qu'une dizaine de conventions similaires seront signées dans le domaine de la santé avec la Mauritanie portant sur la prise en charge des maladies cardio-vasculaires, le recrutement des techniciens supérieur

et le renforcement et l'échange d'expériences, outre une convention qui sera signée avec le centre de traumatologie et des grands brûlés de Ben Arous.

Dans ce contexte, il a signalé qu'un comité de suivi a été formé pour évaluer l'avancement de l'application des conventions et leur amélioration en vue de renforcer le partenariat bilatéral, faisant observer que ce comité se réunira deux fois par an. De son côté, la directrice du Centre national de greffe de la moelle osseuse, Souad Massoudi, a indiqué que l'objectif principal de cette convention est d'organiser le travail dans ce domaine entre les deux pays et de l'institutionnaliser, outre l'exportation des services de soins du centre qui réalise un taux de réussite de 75%. Elle a signalé qu'en vertu de cette convention, le centre devra accueillir près de 10 cas par an, précisant que les opérations de greffe de la moelle osseuse sont très coûteuses et varient d'un patient à un autre et ce, selon la nature de l'opération et de la greffe

(allogreffe ou autogreffe). Pour sa part, le ministre mauritanien de la Santé, Ahmedou Ould Hademine Ould Jelvouné, a indiqué que la Tunisie était l'un des premiers pays arabes à avoir soutenu son pays dans plusieurs domaines, notamment dans le secteur de la santé, soulignant que cette convention vise à renforcer le partenariat bilatéral et à renforcer les compétences et l'échange d'expériences.

Réunion de concertation entre le département et les syndicats des enseignants

La réforme du système éducatif dans le pays, les propositions envisagées pour le dynamiser en concertation avec les partenaires les syndicats et les parents d'élèves : tels sont les points essentiels évoqués mercredi parle ministre de l'Éducation lors d'une réunion tenue au ministère avec les syndicats des enseignants. Dans un mot prononcé lors de cette réunion, le ministre

de l'Éducation, Ba Ousmane, a dit que le gouvernement était décidé à améliorer le système éducatif, à élever le niveau et que l'avenir proche verra l'application des engagements pris dans le domaine.

Les représentants des syndicats ont réaffirmé leur disponibilité à accompagner les efforts du gouvernement dans ce sens et demandé à ce qu'ils soient considérés partenaires dans ce domaine et leurs suggestions et recommandations prises en compte. Ils ont par ailleurs demandé une amélioration des conditions matérielles et morales de l'enseignement. Ceci en plus d'autres doléances déjà formulées comme par exemple l'application des textes relatifs aux échelons actuellement au niveau du ministère de la Fonction publique, l'octroi de terrains à usage d'habitation et l'augmentation de certains émoluments.

R.M.



Irak

L'armée devant un complexe stratégique tenu par l'EI à Ramadi

■ Les forces irakiennes ont gagné du terrain hier dans le centre de Ramadi, la grande ville à l'ouest de Bagdad, atteignant l'ancien complexe gouvernemental tenu par le groupe jihadiste État islamique (EI).

Par Ali O.

Adidées par les raids aériens de la coalition internationale menée par les États-Unis, les forces d'élite antiterroristes et l'armée irakiennes avaient pénétré relativement facilement mardi dans le centre de Ramadi en vue de reprendre cette ville tombée en mai aux mains de l'EI.

Leur avancée avait cependant été ralentie ces derniers jours par les engins explosifs, les snipers et les attaques suicide jihadistes, et ils progressaient très lentement vers le siège du gouvernement provincial. Ils s'en sont rapprochés hier.

«Les troupes sont aux portes du complexe après avoir pris trois bâtiments proches», a indiqué hier Raja Barakat, membre du Conseil provincial de la province d'Al-Anbar.

Ramadi, situé à 100 km à l'ouest de Bagdad, est le chef-lieu de la province majoritairement sunnite d'Al-Anbar, la plus grande d'Irak et qui est frontalière de la Syrie, la Jordanie et l'Arabie saoudite. La ville s'étend

le long du fleuve Euphrate dans une vallée fertile. La reconquête de Ramadi redorerait le blason de l'armée irakienne, fortement critiquée pour son humiliante déroute en juin 2014 face à l'EI qui avait mis la main sur de vastes pans du territoire au terme d'une offensive fulgurante.

Un haut officier de la 8^e division de l'armée a indiqué que «sept membres des forces (gouvernementales) ont été blessés dans les combats (autour du complexe) et dans l'explosion de mines».

Et au moins cinq membres des forces de sécurité ont été tués depuis vendredi, selon plusieurs sources au sein des services de sécurité, même si le gouvernement n'a pas révélé le bilan total des victimes dans ses rangs depuis le début de l'opération il y a cinq jours.

Des sources dans l'armée irakienne ont affirmé que plus de 50 jihadistes avaient été tués durant les dernières 48 heures.

Le nombre de membres de l'EI présents à Ramadi était estimé mardi à plusieurs centaines.

L'officier de l'armée a en outre



PH. > D. R.

affirmé que 260 engins piégés avaient été désamorçés sur le front nord de Ramadi lors du week-end.

Un des autres obstacles à l'avancée rapide des forces gouvernementales est la présence de civils dans les zones de combat, dont beaucoup sont utilisés comme boucliers humains.

Des civils ayant pu s'échapper ont affirmé qu'il restait très peu de nourriture pour ceux qui étaient encore coincés dans la ville.

L'un d'entre eux a en outre affirmé que lui et sa famille avaient été secourus après que des combattants de l'EI se furent servis d'eux comme bouclier humain pour fuir la ville. «Plus de 250 familles de Ramadi ont pu en sortir depuis le début des opérations militaires mardi», a déclaré Ali Dawood, un responsable du quartier Khaldiya.

Certaines ont rejoint des camps de déplacés dans la province tandis que d'autres ont préféré rejoindre Bagdad ou la

région autonome du Kurdistan, dans le nord.

D'après l'Organisation internationale des migrations, les habitants de la province d'Al-Anbar représentent un tiers des 3,2 millions d'Irakiens forcés de quitter leurs foyers en raison des combats depuis 2014.

L'institut spécialisé IHS Jane's basé à Londres a estimé la semaine dernière que l'EI avait perdu cette année 14% de l'ensemble des territoires conquis en 2014 en Syrie et en Irak. A. O.



Points chauds

Nécessité

Par Fouzia Mahmoudi

Alors qu'il avait lui-même montré quelques réticences quelques jours avant l'annonce de François Hollande sur la déchéance de la nationalité, Manuel Valls reste néanmoins fidèle à la ligne décidée par l'Élysée et défend bon gré mal gré la résolution du président de la République. Le Premier ministre est revenu sur le sujet cette semaine pour tenter de calmer les esprits. Selon lui, «une partie de la gauche s'égare au nom de grandes valeurs», affirme-t-il dans la presse. «Une partie de la gauche s'égare au nom de grandes valeurs en oubliant le contexte, notre état de guerre, et le discours du président devant le Congrès», a en effet confié le Premier ministre. Le président François Hollande avait annoncé cette réforme devant le Congrès le 16 novembre, trois jours après les attentats de Paris. Tout un pan de la gauche a exprimé son sentiment de trahison après la décision annoncée mercredi à l'issue du Conseil des ministres d'introduire cette possibilité de déchoir de leur nationalité française les binationaux condamnés pour des actes de terrorisme. Plusieurs responsables de gauche ont dénoncé cette mesure surtout préconisée à droite et au FN. Certains, comme le député PS «frondeur» Pascal Cherkil, ont déjà annoncé leur intention de voter contre. Même intention chez l'ex-ministre EELV Cécile Duflot, selon qui «à force de vouloir couper l'herbe sous le pied du FN, on risque d'appliquer son programme». L'ex-ministre de l'Éducation, Benoît Hamon, votera contre, car «c'est une question de valeur et de conscience». L'ancien leader écologiste Daniel Cohn-Bendit a lui évoqué «une erreur morale, une faute terrible». Julien Dray, considéré comme proche de François Hollande, a souligné «le risque d'une rupture avec la gauche militante». Pour être inscrite dans la Constitution, cette réforme doit être adoptée par les deux chambres séparément puis par une majorité des trois cinquièmes au Parlement réuni en congrès à Versailles. «La détermination est totale, nous irons jusqu'au bout, et que chacun en soit bien convaincu», a néanmoins assuré le Premier ministre. Reste à savoir si la mobilisation de gauche sera réelle pour contrer cette loi ou si comme cela a déjà été le cas par le passé les menaces de voter à gauche finiront par disparaître sous la nécessité de rester solidaire face à la droite. Après tout, tout indique que si les chances de victoire à la présidentielle de François Hollande sont déjà minces, elles deviennent nulles s'il n'est pas soutenu par l'ensemble de sa famille politique. F. M.

Inondations en Grande-Bretagne

Cameron annonce le déploiement de troupes supplémentaires

Le Premier ministre britannique, David Cameron, a organisé une réunion de crise pour superviser l'aide aux zones affectées par les inondations dans le nord de l'Angleterre, alors que des milliers de foyers sont toujours privés d'électricité. Ces inondations sont la conséquence des pluies diluviennes qui ont balayé la région ces derniers jours, submergeant villes et villages, contraignant parfois les secours à se déplacer en bateaux pneumatiques dans les rurs. Dans les comtés du Yorkshire de l'ouest et du Lancashire, des centaines de personnes ont dû être évacuées samedi devant la montée des eaux. Pour la journée de hier, une trentaine d'alertes ont été lancées pour signaler des risques d'inondations potentiellement mortelles.

«Je viens juste de présider une réunion (de crise) sur ces inondations sans précédent», a déclaré sur Twitter le chef de l'exécutif britannique. «Des troupes supplémentaires vont être déployées», a-t-il assuré,

alors qu'une unité du régiment du duc de Lancaster participe déjà, aux côtés des autorités locales et de volontaires de la Croix-Rouge, aux opérations d'évacuation et de lutte contre les inondations. David Cameron a également indiqué que l'ensemble du dispositif anti-inondations, critiqué ces dernières semaines, serait réévalué. «Les barrières anti-inondations, permanentes comme provisoires, ont joué un rôle clef, mais il est clair que dans certains cas, elles ont été dépassées, et nous devons voir s'il faut faire quelque chose de plus», a-t-il dit sur la BBC.

Débat sur l'efficacité des dispositifs anti-inondations

La compagnie Electricity North West a indiqué dans la matinée travailler sans relâche pour rétablir le courant à quelque 7 500 foyers qui en sont privés. Les précipitations ont atteint des niveaux «sans précédent», a indiqué la ministre de l'Environnement, Liz Truss, sur la BBC, promettant une réévaluation des défenses anti-inonda-

tions. Une unité du second bataillon du régiment du duc de Lancaster a été déployée pour aider les résidents et les autorités locales à lutter contre les inondations et participer aux évacuations, et des volontaires de la Croix-Rouge britannique participaient également aux opérations de secours.

«La nuit n'a pas été très bonne», a déclaré sous le couvert de l'anonymat un homme dans un centre d'urgence installé dans une école de York. L'eau, a-t-il expliqué, lui arrivait au niveau de la taille quand il a été évacué. «J'ai dû dormir 40 minutes cette nuit. Pas terrible comme Noël». Le nord-ouest de l'Angleterre avait déjà été affecté début décembre par de fortes inondations à l'origine de centaines de millions d'euros de dégâts, suscitant un débat sur l'efficacité des dispositifs anti-inondations. En Grande-Bretagne, pays insulaire, près d'un logement sur cinq est menacé par les inondations, selon l'Association des experts immobiliers.



Salon national d'artisanat à Oran

Participation record des artisans

Une participation record a été enregistrée à la troisième édition du Salon national d'artisanat qui s'organise depuis samedi au Centre des conventions Mohamed-Benahmed d'Oran. Plus de trois cents artisans des quatre coins du pays ont pris part à cette exposition qui se poursuit jusqu'au deux janvier prochain. Ainsi une forte affluence du public a été enregistrée depuis les premiers jours. Le but majeur de cet événement est de mettre en exergue la spécificité de chaque région du pays et ses produits artisanaux fabriqués à base de matières naturelles.



Ph. DR

Par Abia Selles

La troisième édition du Salon national d'artisanat, ouvert samedi au Centre des conventions Mohamed-Benahmed d'Oran, enregistre une participation record d'exposants par rapport

aux éditions précédentes. Cette forte participation constitue un garant de réussite de cette manifestation visant la promotion des produits d'artisanat à la faveur des subventions allouées par l'Etat pour encourager les artisans, a souligné le directeur du tourisme et de l'artisanat,

Belabbès Kaim Benamar. En effet, cette manifestation, qui se poursuivra jusqu'au 2 janvier prochain, est marquée par la présence de 321 exposants, de 40 chambres d'artisanat et des métiers du pays et de 13 associations activant dans le domaine des wilayas d'Alger, Oran,

Quargla, Tamanrasset, Ghardaïa, Blida et Ain Defla, a indiqué le président de la chambre d'artisanat et des métiers d'Oran, organisatrice de cette exposition, Boukhari.

Organisé en collaboration avec la direction du tourisme et de l'artisanat, ce Salon étale 25 activités d'artisanat d'art mettant en exergue la spécificité de chaque région et ses produits artisanaux fabriqués à base de matières naturelles, a souligné le directeur de la chambre, Mehtar Tani Nouredine.

Cette exposition, qui coïncide avec la fin d'année, étale des produits de céramique, d'argile, de tissage, d'osier, d'alfa, de verre, des habits traditionnels (burnous, djellabas...), des bijoux en argent et des tapis.

Des stands sont réservés à des gammes de produits agricoles locaux dont l'huile d'olive, le miel, les dattes et les gâteaux traditionnels.

Le public est aussi présent en force lors de cet événement qui se veut un espace de vente et d'exposition.

Des gens de toutes tranches d'âge viennent découvrir la culture des autres villes ainsi que se

procurer des cadeaux de fin d'année.

Cette manifestation, incluant des artisans ayant pris part à des manifestations internationales et obtenu des diplômes et des prix à l'occasion de la journée nationale de l'artisan, constitue une occasion pour échanger les expériences en vue de développer le produit traditionnel, a-t-on souligné.

A.S.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Institut culturel italien d'Alger

Jusqu'au 31 décembre : Exposition de peintures «Un Chant de couleurs» de l'artiste Ahmed Mebarki.

Galerie d'art de l'hôtel Sofitel (El Hamma, Alger)

Jusqu'au 31 décembre : Exposition-vente de peinture et de photographie «Du soleil à la lune», avec Nouredine Chegrane, Farid Benyaâ, Valentina Ghanem, Ferrante Ferranti, etc. les bénéfices seront utilisés pour acheter du matériel spécial aux enfants de la Lune souffrant du xeroderma pigmentosum et qui ne peuvent supporter le moindre rayon de soleil.

Librairie la Renaissance

Jusqu'au 31 janvier 2016 : Foire du livre, tous les jours de 6h à 21h

Maison de la culture Mohamed-Seradj de Skikda :

Jusqu'au 5 janvier 2016 : 13^e Salon national du livre

Théâtre régional de Batna **Jusqu'au 31 décembre :** Septième Festival culturel national du théâtre d'expression amazighe à Batna

Galerie des ateliers Bouffé d'art

Jusqu'au 14 janvier 2016 : Exposition collective de peinture, par les artistes Yacine Belferd, Nouredine Chegrane et Ahmed Stambouli.

Galerie d'arts Sirius **Jusqu'au 31 janvier 2016 :**

Exposition de peinture «Sirocco» de l'artiste Valentina Ghanem Pavlovskaya.

Musée national d'art moderne et contemporain d'Alger (Rue Larbi Ben M'hidi, Alger-Centre)

Jusqu'au 11 février 2016 : Septième Festival international de l'art contemporain (Fiac).

Avec la participation de Clémentine Carsberg (France), Patrick Altes (France), Patrick Maïssa (France), Francisco Javier Ruiz Carrasco (Espagne), Yanniss Stefanakis (Grèce), Paul Alden Mvoutoukoulou (Congo), Gastineau Massamba Mbongo (Congo), les artistes algériens Fatima Bouziane, Slimane Ould Mohand, Mohamed Skander

F.H.

Civilisation musulmane en Afrique du Nord

Des manuscrits de Mascara, Tiaret et Ghardaïa bientôt répertoriés

Le laboratoire de manuscrits de civilisation musulmane en Afrique du Nord, dont le siège est à Oran, entreprendra en 2016 le répertoriage des manuscrits des wilayas de Mascara, Tiaret et Ghardaïa, a-t-on appris de son responsable.

Le D'Bennaimia Abdelmadjid a indiqué, à l'APS, qu'en plus de cette œuvre, le laboratoire envisage d'imprimer ces manuscrits, les étudier et les valoriser.

Le laboratoire avait répertorié 1 200 manuscrits de la daïra d'Aoulef de la wilaya d'Adrar qui étaient conservés dans neuf armoires, selon la même source.

Remontant à différentes époques de l'histoire d'Algérie, les manuscrits répertoriés traitent de divers domaines du savoir (fiqh, histoire, philosophie, astronomie, patrimoine...). Les travaux académiques réalisés sur ces riches manuscrits par les chercheurs

du laboratoire ont permis de mettre la lumière sur des aspects importants de l'histoire nationale mettant en exergue le rôle de l'Algérie comme centre de rayonnement scientifique, la place des ulémas algériens à travers les siècles et leurs contributions dans la civilisation humaine.

En plus du répertoriage, les chercheurs ont traité et édité plusieurs manuscrits dont ceux abordant le périple d'Abi El Abbas El Maqarri au Maghreb et Machreq et l'histoire de Majorque selon Ibn Amira El Makhzoumi.

D'autres manuscrits sont en phase de traitement dont le glossaire d'El Halfaoui sur la conquête d'Oran.

Le laboratoire a flashé les manuscrits avec des moyens technologiques modernes transformant les feuilles en images lisibles sur ordinateur et constituant par conséquent une bibliothèque numérique.

Une soixantaine de chercheurs activent au laboratoire de manuscrits de civilisation musulmane en Afrique du Nord relevant de l'Institut de civilisation islamique et sciences humaines de l'université d'Oran.

Agréé en l'an 2000, ce laboratoire disposant de cinq groupes de recherche répertorie des armoires de manuscrits au niveau du territoire national et contribue à l'élaboration d'un fichier national de ce riche patrimoine.

Dans ce sens, le laboratoire a créé des fiches électroniques de manuscrits pouvant constituer une base de données pour une éventuelle e.bibliothèque.

En outre, il édite une publication scientifique «Revue algérienne des manuscrits» et dispose de plus de 400 manuscrits dans divers domaines outre 80 manuscrits numériques.

L.B.

Cinéma

Recettes record pour «Star Wars»

Le nouveau «Star Wars» a engrangé une recette record de 49,3 millions de dollars le jour de Noël en Amérique du Nord, poursuivant sa folle ascension du box-office.

«Le Réveil de la Force», le septième épisode de la saga intersidérale, a largement battu «Sherlock Holmes», qui avait engrangé 24,6 millions de dollars de recettes le jour de sa sortie, à Noël 2009. «Star Wars» continue

d'être le rayon de lumière du box-office», selon Jeff Bock, analyste de la société spécialisée Exhibitor Relations qui a publié ces chiffres samedi. Le blockbuster des studios Disney a déjà récolté 890,3 millions de dollars dans le monde, dont 440,4 millions seulement aux Etats-Unis, affirme Jeff Bock. «Le Réveil de la Force» avait déjà battu ce mois-ci le record du meilleur départ en Amérique

du Nord, avec 238 millions de dollars récoltés lors de son premier week-end d'exploitation. Il est toujours en lice pour devenir le film le plus rentable de l'histoire et donc détrôner les deux longs métrages du réalisateur James Cameron, «Avatar» (2,79 milliards de dollars de recettes) et «Titanic» (2,19 milliards). «Star Wars» doit encore sortir en Chine le 9 janvier.

Coup-franc direct

Exister ou disparaître

Par Mahfoud M.

Avec tous les maux dont souffrent les SSPA créés récemment pour lancer le professionnalisme, il faut savoir que la FAF se doit maintenant de passer à l'action pour «forcer» les clubs à ouvrir le capital de ces entités. En effet, le président Raouraoua avait demandé à un certain moment aux patrons de ces clubs à ouvrir le capital social de ces SSPA pour leur permettre de souffler et d'attirer les éventuels investisseurs, mais rien n'a été fait jusqu'à maintenant. La majorité des dirigeants de clubs bloquent les éventuels investisseurs pour rester seuls patrons même s'ils ne peuvent rien pour débloquer la situation et attendent toujours l'aide des autorités à l'heure du professionnalisme. Ces clubs doivent savoir qu'avec cette période d'austérité, ils doivent se débrouiller pour trouver de nouvelles sources de financement en lançant des projets qui devraient bénéficier à leurs associations sportives. Cela ne sert à rien maintenant de bloquer l'accès à ces personnes qui désiraient investir dans les clubs devenus professionnels. Il appartient à ces responsables de tenir le taureau par les cornes et se lancer dans une nouvelle ère au risque de disparaître carrément car cette situation ne peut durer et les clubs se retrouveront dans une situation de faillite si rien n'est entrepris pour sauver les meubles.

M. M.

Fédération algérienne handisport (FAH) Adoption des nouveaux statuts de l'instance

LES MEMBRES de l'assemblée générale de la Fédération algérienne handisport (FAH), réunis à Dély Brahim (Alger), ont adopté les nouveaux statuts et règlement intérieur de l'instance fédérale. Réunis en session extraordinaire (AGEx) qui a pris fin tard vendredi, les 56 membres présents sur les 78 que compte l'assemblée générale, ont aussi approuvé les statuts des ligues de wilayas. L'AGEx s'est tenue conformément au décret exécutif N°14-330 du 4 safar 1436, correspondant au 27 novembre 2014, fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des fédérations sportives nationales. Avant l'opération d'approbation, les membres présents ont soumis à la fédération et au ministère de la jeunesse et des sports (MJS) des propositions concernant quelques articles, déjà étudiés au préalable, par la commission installée pour se pencher sur les nouveaux statuts avant leur mise en conformité en AGEx, avec le nouveau décret exécutif. «La commission constituée de plusieurs anciens présidents et membres de la fédération avait tenu des réunions de concertation à l'Est, Ouest et Centre du

pays pour étudier les nouveaux statuts de la fédération, son règlement intérieur et les statuts-types des ligues de wilayas. A l'issue de ces réunions, on a fait des propositions sur certains articles, en tenant compte des spécificités de notre fédération», a indiqué Sid Ahmed Elasri, ex-président de la FAH et membre de l'AG. Les propositions de la commission avaient été transmises aux membres de l'AG qui les ont adoptées, vendredi en AGEx, et seront soumises au ministère de la jeunesse et des sports par le biais de la fédération. Parmi les propositions, la question du rejet des bilans qui empêche les «incriminés» de postuler à d'autres mandats. Les présents ont souhaité la réduction de la sanction à un mandat olympique et «surtout» que le rejet en question soit motivé par une décision du ministère de tutelle ou celle du tribunal. D'ailleurs, une pétition a été signée, en ce sens, pas les membres de l'AG qui sera soumise au MJS. Il a été aussi proposé de porter les membres du bureau fédéral à 13 personnes (au lieu de 11) dont une femme.

Grand Tour d'Algérie-2016 de Cyclisme Le 31 décembre, dernier délai d'inscription

LA COMMISSION chargée de l'organisation de la 6e édition du Grand Tour d'Algérie cycliste, prévue du 4 au 28 mars 2016, a rappelé aux équipes nationales et continentales que le délai d'inscription est fixé au 31 décembre, a appris l'APS auprès des organisateurs. «Passé le délai du 31 décembre à minuit, aucune demande ne sera prise en considération, sauf cas de force majeure», a indiqué Nord Sud Organisation (NSO), organisateur de l'évènement. Inscrit au calendrier de l'Africa Tour de l'Union Cycliste Internationale (UCI), le Grand Tour d'Algérie est régi par les règlements de la Fédération algérienne de cyclisme (FAC) et ceux de l'UCI. Il est placé sous le contrôle d'un commissaire de course et d'un inspecteur antidopage. Le maillot



orange du Grand Tour d'Algérie cycliste 2015 avait été remporté par le coureur algérien Hichem Chaâbane de l'équipe Cevalat, contrôlé cependant positif à deux substances interdites et suspendu pour une durée de 18 mois.

Ligue 1 Mobilis (15e J) Le CRB seul deuxième, le CSC s'extirpe de la zone

■ Le CR Belouizdad s'est emparé seul de la 2^e place du classement de la Ligue 1 Mobilis de football, grâce à sa victoire contre le DRB Tadjenanet (3-0) samedi en clôture de la 15^e et dernière journée de la phase aller, marquée également par une importante victoire du CS Constantine qui quitte provisoirement la zone de relégation après son succès (1-0) contre la lanterne rouge, RC Arbaâ.

Par Mahfoud M.

Le Chabab a commencé par souffrir devant la révélation de ce début de saison, l'ayant tenu en échec (0-0) pendant la première période avant de sombrer au retour des vestiaires, concédant trois buts en l'espace de dix minutes, devant Yahia-Chérif (49', 59') et Nakkache (50'). Les Rouge et Blanc, jusque-là ex-aequo avec le MC Alger, le MO Béjaïa et l'USM El Harrach s'emparent donc seuls de la 2e place, mais avec toujours dix points de retard sur l'USM Alger qui, de son côté aussi, s'est imposé (3-0) contre l'USM Blida, grâce à Andria (22'), Nadjji (33') et Chafai (45'+1). Une fin en apothéose pour le champion d'automne, vaincu en championnat depuis la première journée et son revers face au NA Hussein Dey (2-1), avant d'enchaîner 14 matchs sans défaite. Le choc ES Sétif - MC Alger, considéré comme une des plus belles affiches de cette 15e journée, s'est soldé par un nul vierge (0-0). Les Sétifiens ont raté un penalty à l'ultime minute de la partie par le buteur Mohamed Benyettou dont le tir a été arrêté par Faouzi Chaouchi. De leur côté, les «Sanafir» qui restaient sur sept matchs sans victoire ont profité de la venue de la lanterne rouge, RC Arbaâ, considéré également comme la plus mauvaise défense de la Ligue 1, avec 27 buts encaissés, pour renouer avec le succès et se hisser hors de la zone de relégation, occupée désormais par le RC Relizane (14'), l'ASM Oran (15') et le RC Arbaâ (16'). Dans l'autre grande affiche de la journée, le MC Oran a pris le meilleur sur la JS Kabylie (2-0), grâce aux revenants Zaâbiya et Nessakh, auteurs des deux buts de la rencontre, respectivement aux 62' et



Les Belouizdadis sur une belle lancée

74'. Vendredi, en ouverture de cette dernière journée de la phase aller, c'est le MO Bejaia, large vainqueur du NA Hussein Dey (3-1), qui avait réussi la meilleure opération, en rejoignant provisoirement le trio : CR Belouizdad, MC Alger et USM El Harrach à la 3^e place du classement, avec 23 points. Un exploit éphémère cependant, puisque 24 heures plus tard, le MCA s'est emparé seul de cette 3^e place, suite au précieux nul ramené de son déplacement à Sétif. L'USM El Harrach a, lui aussi, obtenu un nul en déplacement chez le RC Relizane (1-1), grâce notamment à Khelifallah, ayant ouvert la marque dès la 4^e minute, avant que les locaux n'égalisent par Tiaïba (22'). Dans le 3e match disputé vendredi, la JS Saoura avait facilement disposé de l'ASM Oran (4-0) grâce à Djallit (8'), Zaïdi (11'), Sebâi (19') et Belkheir (72'). Le championnat de Ligue 1 Mobilis de football reprendra ses droits les 15 et 16 janvier prochain. Pour les clubs toujours en lice en coupe d'Algérie, il n'y aura pas de trêve

hivernale, car appelés à disputer les 16^e de finale de cette épreuve les 8 et 9 du même mois.

M. M.

RÉSULTATS ET CLASSEMENT

Équipe	Pts	J
RCR-USMH	1-1	
MOB-NAHD	3-1	
JSS- ASMO	4-0	
USMA-USMB	3-0	
CSC-RCA	1-0	
MCO- JSK	2-0	
CRB- DRBT	3-0	
ESS- MCA	0-0	
	Pts	J
1). USM Alger	36	15
2). CR Belouizdad	26	15
3). MC Alger	24	15
4). MO Béjaïa	23	15
—). USMEH	23	15
6). DRBT	22	15
7). MC Oran	21	15
8). JS Saoura	19	15
—). NAHD	19	15
—). ES Sétif	19	15
11). JS Kabylie	18	15
12). USM Blida	17	15
13). CSC	16	15
14). RC Relizane	15	15
15). ASM Oran	13	15
16). RC Arbaâ	8	15

Ligue 2 Mobilis (15^e J) La JSMB rejoint le CAB

La JSM Béjaïa a rejoint le CABatna à la 2^e place du classement de la Ligue 2 Mobilis de football suite à sa victoire à l'arraché contre l'US Chaouia (1-0) samedi en clôture de la 15^e et dernière journée de la phase aller, tandis que le Paradou AC a décroché un bon nul (1-1), chez le CA Bordj Bou Arréridj. La JSMB, malgré l'avantage du terrain, a souffert pendant 90' devant l'US Chaouia, avant de trouver la faille dans le temps additionnel par Lemaïssi. Une courte victoire, à l'arrachée, mais qui permet au club de «Yemma Gouraya» de partager la deuxième place avec le CABatna (26 points). Le titre honorifique de champion de la phase aller est remporté par l'USM Bel-Abbès

grâce au nul ramené vendredi du stade Sefouhi de Batna face au CAB (0-0). Dans l'autre match, disputé samedi en clôture de cette 15e journée, le CABBA et le PAC se sont neutralisés (1-1). Bouflih avait ouvert le score pour les locaux à la 10' et c'est Kherifi qui a égalisé pour le Paradou AC à la 36'. Outre la JSMB, l'Olympique de Médéa a également réussi une bonne opération en terminant la phase aller à la 4e place du classement, suite à sa victoire contre le MC El Eulma (2-1). Cueillie par un but de Brahmia à la demi-heure de jeu, l'OM a renversé son adversaire grâce à deux réalisations de Belguerfi (39') et Banouh (63'). De son côté, l'ASO Chlef a renoué avec la victoire en domi-

nant la JSM Skikda (2-0) sur deux réalisations de Youcef Khodja et Kara. Avec ce succès, les Chelifiens se hissent à la 5e place avec 23 points. Dans le bas du classement, le CRB Ain Fekroun s'est donné un peu d'air après sa victoire en déplacement contre l'AS Khroub (2-3) grâce notamment à un troisième but de Boukhari à l'ultime minute de la partie. Le CRBAF rejoint ainsi son adversaire du jour et l'US Chaouia à la 12e place, tandis que les affaires du MC Saïda (15e) et l'USMM Hadjout (16e) se compliquent davantage après la défaite à domicile du premier face à l'A Boussaâda (0-1) et le nul du second en déplacement contre l'OM Arzew (1-1).

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Début du procès **Affaire Sonatrach 1**

Cinq marchés frauduleux d'une valeur de 1 100 milliards...

AUX ENVIRONS de 9h40 au tribunal criminel d'Alger et dans une salle archicomble, le procès de l'affaire dite «Sonatrach 1» dans laquelle sont accusées 15 personnes et quatre entreprises étrangères (en tant que personnes morales) pour corruption, a débuté hier.

Dans une salle archicomble, le procès a débuté par l'appel, par le président de l'audience, des accusés, leurs défenseurs et des témoins. Avocats, journalistes, personnalités du monde des affaires et simples citoyens ont envahi à l'ouverture des portes du tribunal la salle où va se dérouler le procès. Parmi les prévenus figurent l'ancien P-DG du groupe Sonatrach, Méziane Mohamed, ainsi que huit directeurs exécutifs du groupe dont Amar Zenasni, responsable du transport par pipeline et le directeur des activités amont, Belkacem Boumediène. Sur la liste des accusés figurent également quatre entreprises étrangères ayant bénéficié frauduleusement de marchés publics, au préjudice de Sonatrach, selon le rôle complémentaire de la deuxième session criminelle 2015. Les accusés, dont sept sont en détention, doivent répondre des chefs d'inculpation de commandement d'une association de malfaiteurs, passation de marchés en violation de la législation et du règlement, octroi d'avantages injustifiés au profit d'autrui et augmentation des prix lors de la passation des marchés. Ils sont également poursuivis pour corruption, dilapidation de deniers publics, abus de fonction et blanchiment d'argent. Selon l'arrêt de renvoi, les faits portent sur cinq marchés frauduleux d'une valeur de 1 100 milliards de centimes accordés par l'ex P-DG de Sonatrach, Mohamed Méziane, au groupe allemand Contel Algérie Funkwerk Pletarc dans le cadre d'un projet d'acquisition d'équipements de télésurveillance et de protection électronique des complexes du groupe pétrolier à travers le pays. Ces contrats ont été accordés dans le cadre du gré à gré en contrepartie d'actions acquises au profit des deux fils du patron de Sonatrach, Fawzi et Réda Méziane, dans le groupe Contel, selon la même source. Le groupe Contel Algérie Funkwerk Pletarc et son patron Smail Djaafar Mohamed Réda, principal accusé dans cette affaire, a obtenu des privilèges injustifiés alors que ses offres étaient plus élevées que celles des autres soumissionnaires, selon l'arrêt de renvoi de l'affaire. Les investigations ont également révélé que Mohamed Méziane, avec la complicité du responsable des activités «amont» Belkacem Boumediène, aurait mis au point un plan pour subdiviser le projet de télésurveillance électronique de Sonatrach en 4 parties afin d'attribuer trois marchés au groupe allemand. Le groupe Sonatrach, selon toujours l'arrêt de renvoi, a conclu un marché douteux avec Saipem Algeria (Italie) pour la réalisation du gazoduc devant relier l'Algérie à l'Italie

(Sardaigne). Ce projet est toujours dans les cartons. L'enquête a révélé qu'un des fils de Mohamed Méziane travaillait comme conseiller, depuis 2006, auprès de l'ex-directeur de Saipem Contracting Algérie, Tullio Orsi. Ce dernier est poursuivi par le parquet de Milan dans le cadre d'une affaire de corruption impliquant le groupe pétrolier italien ENI dont Saipem est une filiale, pour l'octroi de marchés pétroliers en Algérie. Ce marché, d'une valeur de 586 millions de dollars a été sous-traité à une société française PIE CAPAG, par Saipem, sa rivale dans la consultation limitée ouverte par Sonatrach, fait ressortir l'arrêt de renvoi.

Les témoins connaîtront jeudi le calendrier des audiences où ils doivent témoigner

Après délibérations, le président de l'audience, le juge Mohamed Reggad, a ordonné aux témoins présents de revenir jeudi prochain pour prendre connaissance du calendrier des audiences où ils doivent témoigner dans le cadre de l'affaire Sonatrach 1. Le juge a également ordonné le recours à la force publique pour amener trois témoins absents, dont un ressortissant allemand, et ce, à la demande de M^e Hocine Cheyat, avocat du P-DG du groupe Contel Algérie, Al Smail Djaafar Mohamed Réda, principal accusé dans cette affaire qui est actuellement en détention préventive. Après l'appel des témoins par le président de l'audience, le greffier a noté la présence de 82 témoins sur 111, dont deux sont décédés, soit la majorité des témoins.

La défense conteste la demande du Trésor public de se constituer partie civile

Les avocats de la défense dans l'affaire Sonatrach 1 ont refusé la demande du Trésor public de se constituer partie civile, estimant que ce dernier n'a pas été affecté par les pertes subies par le groupe Sonatrach. M^e Mustapha Bouchachi, avocat de l'un des accusés, a estimé que le Trésor public peut se constituer partie civile contre les établissements publics administratifs et non les entreprises privées commerciales et économiques comme c'est le cas pour Sonatrach. De son côté, M^e Mokrane Ait Larbi, avocat d'un autre accusé dans l'affaire, a indiqué que «le Trésor public n'a pas été affecté dans cette affaire car les infrastructures en question ont été réalisées par les fonds de Sonatrach et non par ceux du Trésor public». Pour sa part, le procureur général a indiqué que toute partie qui estime être affectée par les faits cités dans l'arrêt de renvoi, a le droit de se constituer partie civile et l'acceptation et le refus de cette demande relève du tribunal, ajoutant que la demande du Trésor public de se constituer partie civile est acceptable vis-à-vis de la loi, cependant le tribunal est seul habilité à trancher.

Thinhinene Khouchi/APS

Le chef de Daech appelle à la révolte en Arabie saoudite



Loumis

Djalou@hotmail.com

Constantine

Le pont de Sidi-Rached prochainement fermé

■ Le pont de Sidi-Rached, à Constantine, sera prochainement fermé pour une durée de 2 mois à la circulation automobile en vue de la 3^e phase des travaux de confortement de l'ouvrage, a déclaré hier le directeur des travaux publics.

Par Kamel L.

Un conseil de wilaya devra statuer dans les jours qui viennent sur la date du 17 janvier proposée par la DTP pour la fermeture temporaire de ce vieux pont en pierre, une décision du wali étant nécessaire en pareils cas, a ajouté le responsable.

En attendant la confirmation de la date de fermeture, les services de la DTP mettent la dernière main, en collaboration avec des experts italiens, au dossier technique de cette opération.

La 3^e et ultime phase de confortement et de restauration du pont de Sidi-Rached concerne essentiellement l'arche n° 5, a ajouté M. Zahnit, soulignant que le chantier à ouvrir permettra de démolir et de reconstruire cette arche.

Affirmant que la complexité de cette étape nécessite la fermeture pure et simple de l'ouvrage durant toute la durée des travaux, le DTP a affirmé que des «mesures d'organisation de la circulation automobile seront mises en œuvre de manière à réduire au maximum les désagréments liés à la fermeture du pont».

Ouvrage stratégique et névralgique, faisant partie de

l'identité de la ville dont il est l'une des curiosités, le pont de Sidi-Rached a subi depuis 2011 de multiples opérations de consolidation et de confortement qui ont permis de le «récupérer», a encore indiqué le responsable. L'ouvrage a été notamment doté d'un système de monitoring permettant de détecter en temps réel la moindre anomalie dans la structure du pont, a-t-il rappelé.

Les différentes opérations de consolidation et de lifting du pont de Sidi-Rached, le deuxième plus haut pont en maçonnerie

au monde, ont nécessité jusque-là la mobilisation de plus de 800 millions de dinars.

Ouvert à la circulation en 1910, l'ouvrage enjambe le Rhumel à 105 mètres pour relier le centre de Constantine au quartier de la gare, tout en donnant accès aux axes menant vers le sud de la ville.

Pour rappel, la circulation des poids lourds y a été interdite il y a plusieurs années afin d'alléger le trafic sur la structure.

K. L./APS

Au large d'Annaba

Douze harraga interceptés

DOUZE CANDIDATS à l'émigration clandestine ont été interceptés hier au large d'Annaba, portant à 206 le nombre de «harraga» arrêtés dans cette wilaya durant le seul mois de décembre en cours, a-t-on appris auprès du groupement des gardes-côtes.

Les émigrants clandestins arrêtés hier matin, âgés de 20 à 32 ans, ont été interceptés à 25 miles au large de Ras El Hamra alors qu'ils tentaient de rejoindre la rive nord de la Méditerranée à bord d'une embarcation de fortune qui a pris la mer dans la soirée de samedi depuis la plage

de Chatt, dans la wilaya voisine d'El Tarf, a précisé la même source.

Ils devaient être présentés, après la visite médicale d'usage, devant le procureur de la République près le tribunal d'Annaba, pour tentative d'émigration clandestine.

Depuis le début de l'année en cours, ce ne sont pas moins de 408 candidats à l'émigration clandestine qui ont été arrêtés dans les mêmes conditions par les éléments du groupement territorial des gardes-côtes d'Annaba.

K. L.